

EDITO

« Zéro déchet » une stratégie pour les entreprises ?

Les entreprises ont depuis quelques années des obligations à développer une démarche tri et recyclage de leurs déchets. Avec le renforcement des réglementations actuelles, le coût de traitement des déchets mais aussi et surtout la raréfaction des matières premières, il est important que les entreprises prennent les devants et mettent en place une stratégie intégrée visant le « zéro déchet ». Une politique « zéro déchet » n'a pas comme objectif de supprimer toute production de déchet (souvent totalement impossible !) mais bien de faire en sorte que chaque « résidu » de son activité soit réutilisé à bon escient, dans son propre cycle de production, valorisé par un prestataire spécialisé voire utilisé par une autre entreprise, sous forme de « coproduit. Outre l'intérêt de répondre aux réglementations, cela permet également un gain financier et des opportunités de différenciation.

Nouveau cadre pour les entreprises

En 2015, est adoptée la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Elle inscrit le déchet comme une ressource contributive au modèle circulaire. Tout ce qui est produit doit se recycler dans un processus d'économie circulaire. L'entreprise doit réduire son volume de déchets en amont par l'écoconception. En même temps, elle doit intégrer dans son processus l'utilisation de matériaux recyclés. Enfin, ses produits devront être recyclables. La loi fixe quelques objectifs imprécis mais la seule certitude est que « produire » des déchets coûtera de plus en plus cher, tant en matière économique que sur le plan juridique.

Des solutions innovantes

- **Urban mining et recyclage** : recycler les métaux comme ceux présents dans les appareils électroniques et électriques (Umicore est le leader mondial)
- **Eco-conception** : intégrer l'environnement dès la conception d'un produit ou service, et lors de toutes les étapes de son cycle de vie.
- **Achats durables** : intégrer la question de l'éco-conception dans les discussions avec ses fournisseurs, voire leur sélection.
- **Affichage environnemental et filière** : informer le consommateur sur les impacts environnementaux d'un produit lors de l'acte d'achat et lui proposer des solutions
- **Gestion collective des déchets** : élaborer des stratégies de valorisation au sein d'une filière (exemple de l'industrie automobile). Ou mutualiser les gisements de déchets, notamment au niveau d'une zone d'activité, pour faciliter et optimiser leur valorisation.

Quelques exemples

L'entreprise Interface propose des dalles de moquette à la location. Lorsque le client souhaite la changer, celle-ci est renvoyée à l'entreprise qui fournit un nouveau produit au client en échange. Ce modèle en circuit fermé est un des facteurs-clés de succès de l'entreprise. L'objectif d'Interface est d'éliminer l'ensemble des impacts négatifs sur l'environnement d'ici 2020.

Plas éco est une entreprise fabriquant du mobilier urbain à partir de plastique recyclé. La source d'approvisionnement est constituée de déchets industriels et de déchets ménagers.

Depuis 2011, Décathlon informe ses clients sur les impacts environnementaux de l'ensemble de la gamme de sac à dos QUECHUA et des pantalons de chasse SOLOGNAC via un affichage environnemental. Les émissions des gaz à effet de serre, la consommation énergétique et la consommation en eau sont indiquées.

LA BONNE PRATIQUE

Ouverture du premier supermarché de restes alimentaires au Danemark

Fruits, légumes, viande mais aussi produits surgelés et aliments secs... WeFood propose des aliments qui auraient normalement dû finir à la poubelle, soit parce qu'ils avaient dépassé la date limite de consommation, soit parce qu'ils présentaient un emballage endommagé. Le ticket de caisse, quant à lui, est censé être inférieur de 30 à 50% à celui d'un supermarché normal. La création de WeFood est l'aboutissement d'un projet initié il y a un an et d'une campagne de financement participatif qui a permis de lever un million de couronnes Danoises (133 000€).

Une question,
un commentaire, une réaction ?

N'hésitez pas, contactez-nous !

Alteractive

32 rue Boileau, 69006 Lyon

Tél. : 04 81 91 96 31

Visitez notre site internet : alteractive.org

Inscrivez-vous à la newsletter |

<mailto:newsletter@alteractive.org>

INTERVIEW

*Gilles Maller, Vice Président et
Directeur R&D chez Clextral*

Clextral est une société fondée en 1956 située à Firminy. Elle fournit des lignes de production, intégrant extrudeurs, sècheurs et équipements complémentaires.

Elle se positionne sur différents marchés tels que l'agroalimentaire à 80%, la papeterie et la biomasse.

➔ Quelles sont les initiatives en termes de Développement durable mises en place au sein de Clextral ?

Le Développement Durable s'inscrit dans une démarche à long terme et s'exprime au quotidien dans une multitude d'actions, petites et grandes.

Il combine, au-delà des questions environnementales, un développement économique viable et équitable et une responsabilité sociétale.

Nous investissons beaucoup en recherche et développement, ce qui nous permet d'inventer des machines toujours plus performantes pour nos clients. Nous avons développé par exemple une technologie de fabrication de pâte à papier à base de coton pour fabriquer les billets de banque.

Cette technologie a permis de « faire plus avec moins » en termes d'utilisation de matières premières, d'énergie, d'eau et de produits chimiques.

C'est une logique que nous appliquons au quotidien sur l'ensemble de nos machines pour être le plus compétitif possible en proposant des machines toujours plus productives et moins énergivores.

D'un point de vue social, nous sommes un secteur d'activité où le savoir-faire et l'expertise sont essentiels.

Nous avons donc mis en place des formations et des méthodes de transfert de connaissances, comme par exemple des binômes seniors - juniors pour permettre une transition sereine de la transmission de savoir avant un départ à la retraite.

➔ Quels sont vos perspectives d'évolution

Tout d'abord, il nous paraît important de conserver nos acquis et de s'assurer que les salariés qui intègrent l'entreprise gardent les mêmes valeurs y compris à l'étranger.

BREVES

Algo pack : le plastique 100% biodégradable

Un entrepreneur français, Rémy Lucas, a mis au point un bioplastique innovant fabriqué à partir d'algues brunes. Son originalité est d'être 100% biodégradable en quelques heures seulement.

En 2011, cet ingénieur breton lance [Algo pack](#), un plastique d'origine naturelle entièrement biodégradable et compostable façonné à partir d'algues. La recette de fabrication n'utilise ni pesticide, ni engrais, et très peu d'eau. La vitesse de décomposition de cette matière est fulgurante en quelques heures seulement contre 500 ans pour un plastique classique.

Pages Jaunes lance le Moteur de Recherche des Professionnels Écoresponsables

Dans le prolongement de la COP21 qui a confirmé l'intérêt des Français pour l'environnement, PagesJaunes a réalisé une étude portant sur « Les Français et les professionnels écoresponsables ». On y apprend notamment que 89% des Français essaient d'agir en faveur de l'environnement. Cela se traduit dans le choix de leurs commerçants de proximité : coiffeur, plombier ou encore restaurateur. Pour répondre à ce besoin, PagesJaunes lance aujourd'hui le 1^{er} moteur de recherche de professionnels écoresponsables. Carole Vrignon, Directrice RSE chez SoLocal Group, revient sur ce nouveau service « [Les ÉcoPros de PagesJaunes](#) ».

Hambourg bannit les capsules de café et l'eau en bouteille

A Hambourg, la grande ville portuaire du nord de l'Allemagne, on ne servira plus de café en capsules dans les administrations. On n'y boira plus ni l'eau ni la bière dans des emballages en plastique jetable, même consignés. Et le ménage se fera uniquement avec des détergents sans chlore. Ce sont quelques-unes des nouvelles réglementations entrées en vigueur fin janvier.

Nous avons ensuite comme projet de fonder une «académie d'extrusion» pour délivrer un diplôme sur ce métier, afin de faire profiter de notre savoir-faire et le diffuser tout en le maîtrisant.

L'idée serait de monter un partenariat avec une université basée sur le territoire de notre entreprise pour faire profiter au maximum le tissu local.

Enfin, après avoir monté un centre de recherche en Australie en partenariat avec d'autres entreprises, nous sommes en train d'implanter un second centre de recherche en Normandie.

Ces centres de recherche permettent de trouver des moyens toujours plus ingénieux pour réduire notre impact direct et indirect en CO2 et de produire moins de déchets.

➔ Quelles sont vos valeurs ?

Une de nos valeurs principales est centrée autour de nos clients : on ne laisse jamais tomber un client. Ensuite, la collaboration et le partage sont des valeurs, car nous avons besoin de travailler ensemble pour faire toujours mieux.

Nos dernières valeurs sont la bienveillance et une exigence élevée. Néanmoins, nous reconnaissons le droit à l'erreur car nous demandons à nos collaborateurs d'être toujours plus innovants et cela ne peut se faire que lorsqu'il y a une prise de risque.

SOURIRE AVEC LE DD

LE CARTON ROUGE DES PARTIES PRENANTES...

Condamnation du sucrier Saint Louis

Le 24 février, le tribunal administratif d'Amiens a condamné le sucrier Saint Louis à payer 67 000 euros de dommages et intérêts à trois communes de la Somme (Fresnoy-en-Chaussée, Mézières-en-Santerre et Démuin) pour avoir dégradé des routes communales.

Les betteraviers avaient passé jours et nuits à faire des allers-retours entre les champs et la sucrerie, laissant la route partiellement détruite. Une décision de justice inédite qui pourrait bien faire jurisprudence à l'avenir.

[Article](#)

LE POINT REGLEMENTAIRE

La prime à l'embauche bénéficie aussi aux PME de l'ESS

L'aide de 4000€ sur deux ans attribuée aux entreprises de moins de 250 salariés qui embauchent en 2016 concerne bien aussi les organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS) - associations, mutuelles, coopératives, fondations et sociétés commerciales d'utilité sociale.

L'aide s'applique à "toute embauche en CDI ou en CDD de 6 mois et plus comprise entre le 18 janvier 2016 et le 31 décembre 2016, avec un salaire jusqu'à 1,3 fois le Smic", y compris dans les cas particuliers des groupements d'employeurs et des contrats de professionnalisation. [Article](#)

AGENDA

8 MARS : FORUM NATIONAL RESET, PALAIS DES CONGRÈS, MARSEILLE

20 – 30 MARS : SEMAINE POUR LES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES

30 – 31 MARS : SALON PRODURABLE, [PALAIS DES CONGRÈS, PARIS](#)

